



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1657

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et la société ARTCLAIR Editions, dans le cadre de l'exposition "Renaissance à Lyon. Arts et Humanisme", du 23 octobre 2015 au 28 janvier 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1657 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LA SOCIETE ARTCLAIR EDITIONS, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "RENAISSANCE A LYON. ARTS ET HUMANISME", DU 23 OCTOBRE 2015 AU 28 JANVIER 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 23 octobre 2015 au 25 janvier 2016, le musée des Beaux-Arts de Lyon organise une exposition intitulée « Renaissance à Lyon. Arts et Humanisme ».

En rassemblant près de 300 objets -tableaux, manuscrits enluminés, mobilier, orfèvrerie, émail, majolique, médailles et textile- cette première exposition jamais consacrée à la Renaissance lyonnaise présente le panorama le plus large possible de la production artistique de ce temps à Lyon. Sept grandes sections -Lyon, deuxième œil de France et cœur d'Europe- L'humanisme lyonnais – Figures de Lyon – Mécénat et influences italiennes – Influences nordiques et germaniques – Artistes issus d'autres régions françaises – La diffusion des modèles lyonnais en Europe- constituent le parcours de l'exposition, qui se termine par un espace de médiation à l'attention du public scolaire mais accessible également à tous les visiteurs de l'exposition.

Au XVI^e siècle, s'épanouit à Lyon un milieu humaniste constitué de poètes, de savants et de collectionneurs qui recensent et collectent avec passion les vestiges du glorieux passé de l'ancienne capitale des Gaules. Devenue seconde capitale du royaume, Lyon voit la Cour s'installer aussi régulièrement que durablement dans ses murs, dans le contexte des guerres d'Italie. Les peintres lyonnais nous ont ainsi livré les portraits de souverains, de membres de la Cour comme de Lyonnais. La position géographique exceptionnelle de la ville, au confluent du Rhône et de la Saône, sur la route entre le Nord et le Sud de l'Europe, mais aussi à proximité des contrées germaniques, en fait le point de convergence de marchands, d'artistes, d'œuvres, d'idées et d'influences issus des quatre points cardinaux. Quatre foires annuelles, l'implantation de banquiers toscans et allemands, ainsi que d'imprimeurs et d'artistes étrangers, confèrent à la cité sa singularité et son dynamisme. Lyon est à l'époque l'une des premières villes en France à produire de la majolique, à faire siens les vocabulaires architectural et ornemental classiques, mais aussi l'art de peintres tels que Raphaël, Holbein ou Dürer. Capitale européenne de l'imprimerie, la gravure d'illustration y joue un rôle fondamental dans la connaissance, quasi simultanée, des avant-gardes, mais également dans la diffusion des nouveaux modèles créés à Lyon même et immédiatement repris par les artistes de l'Europe entière.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Art Clair Editions acontacté la Ville de Lyon. Il souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme des outils de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Artclair Editions a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ArtClair Editions	- 3 huitièmes de page dans le Journal des Arts les octobre, 27 novembre, 11 décembre 2015 - un pavé d'une semaine sur le site internet de l'éditeur à partir du 26 octobre 2015. <u>Valorisation : 6 891 € HT soit 8 270 € TTC.</u>	Le logo du partenaire sur les documents de communication suivants : - les affiches de l'exposition ; - les cartes postales ; - les insertions dans la presse écrite ; - les documents de relations publiques ; - la signalétique terrain. <u>Valorisation : 6 891 € HT soit 8 270 € TTC.</u>

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la société « Artclair Editions », dans le cadre de l'exposition « Renaissance à Lyon. Arts et humanisme » est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondantes, soit 6 891 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2015, nature 6238.

4- Les recettes correspondantes, soit 6891 € HT, seront imputées sur les crédits du budget principal 2015, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN